

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 Juillet 2013

Compte - Rendu

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire

Présents : Mesdames FRUALDO A. Messieurs. HUGOT D. MONNAUX H.
GOUSSARD D. MATHIEU C. JOVIGNOT P.

Absents: M. RAVON H. Md PIATTI G. (pouvoir Md FRUALDO A.)
Md CAGNAT (pouvoir M. MONNAUX H.) M. CAUSSARD J.P. (pouvoir
M. HUGOT D.) Md QUIVIGER G. (pouvoir Md ROYER C.) M. TISSIER
A. M. THOUVEREY (pouvoir M. JOVIGNOT P.)

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES (RENOVATION DE LA MAIRIE)

Pour faire suite à la réunion d'ouverture de plis du 10 Juillet 2013, après
contrôle par Monsieur Yves BOTTE Architecte et établissement du rapport
d'analyses, les Entreprises retenues sont :

Lot n° 1 – Maçonnerie – Ravalement.	
Entreprise Marquis 89 Tanlay	64.882.19 € HT
Lot n° 2 – Menuiserie bois.	
Entreprise Forey 89 Tanlay	53.608.00 € HT
Lot n° 3 – Electricité.	
Entreprise AD Elec	4.390.00 € HT
Lot n° 4 – Plaques de plâtre.	
Entreprise Scobat	2.872.82 € HT
Lot n° 5 – Sanitaires.	
Entreprise Jaulgelec	4.138.00 € HT
Lot n° 6 – Carrelages.	
Entreprise Lapied Carrelages	5.286.78 € HT
Lot n° 7 – Peintures.	
Entreprise Chiavazza	10.849.98 E HT
Lot n° 8 – Faux plafonds.	
Entreprise WE Sol'd	2.038.08 € HT
Lot n° 9 – Couverture.	
Entreprise Kalwak	36.276.50 € HT

COMPLEXE SCOLAIRE

Il est fait le point sur l'avancée du projet et prévoir de lancer l'appel d'offres rapidement. Nous sommes en attente de l'attribution de certaines subventions.

Le permis de construire nous a été accordé.

A la demande des services de l'Etat, nous pouvons prétendre à une subvention pour les aménagements extérieurs de l'école maternelle (voirie et préaux).

COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR LES MODIFICATIONS DU PLU

(en présence du Bureau d'Etudes Madame KLEIN)

Madame le Maire fait le point sur les modifications à apporter au PLU et de l'avancée du travail. Le dossier sera adressé prochainement aux différents services concernés et l'enquête publique pourra être lancée.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Changement de la VMC de la salle des fêtes des Prés du Bois.

Devis de l'Entreprise LAHAIE 921.00 € HT retenu.

➤ Suite aux incidents survenus lors du 1^{er} Mai, les prévenus se verront appliquer une faible amende de 250.00 € chacun. (le préjudice étant d'un total de 4.300 €). De plus, à leur demande, ils effectueront des jours de travail d'intérêt général.

Fait à LIGNY LE CHATEL le 22 Juillet 2013,

Le Maire,

Madame ROYER Chantal